



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

2023/46
Délibération n° 3

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 063-216301093-20231213-DB20234603-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 7 décembre 2023

Présents (8) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Catherine SZEZUREK.

Absents Excusés (4) : Audrey FABRE, Frédéric MANGANE, Maxime PERON, Patrick ROCCAZZELLA.

Pouvoirs (2) : Audrey FABRE donne pouvoir à Thierry DIONNET, Patrick ROCCAZZELLA donne pouvoir à Jean-Paul PARRAIN.

Marie-Thérèse BALDUCCI est élue secrétaire de séance.

Objet : BIEF - Acceptation transfert de l'actif et du passif en vue de la dissolution de l'association

L'entité ASSOCIATION DU BIEF demande à être dissoute au 31 décembre 2023 et ses attributions seraient transférées à la Commune de Chidrac.

De ce fait, Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'accepter le transfert de l'actif et du passif du syndicat BIEF

Si la commune de Chidrac accepte l'incorporation du patrimoine de l'Association Foncière du BIEF de Chidrac, dans le patrimoine communal, l'association foncière n'aura plus de raison d'exister et il convient de demander sa dissolution dès 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- L'incorporation dans le domaine privé de la commune des biens immobilier du BIEF de Chidrac, cette cession étant gratuite.
- Le transfert de l'actif et du passif restant de l'association foncière, soit **23 353.95 euros** (selon état joint).
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire de Chidrac pour qu'il effectue tout acte, prenne toute décision, signe tout document en vue de l'application de cette décision

Nombre de Votants : 10

Nombre de Pour : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick KINDT

